



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 25 Printemps 2011

Bilan depuis 2005

La perspective des élections du prochain conseil du CRPF conduit à faire un bilan.

Le partenariat avec les collectivités territoriales est l'un des faits les plus marquants. La plupart d'entre elles ont pris conscience de la place et de l'intérêt de la forêt, dans une région placée au deuxième rang français pour le taux de boisement. Des conventions ont été signées avec le Conseil Régional, les conseils généraux des Alpes-Maritimes et de Vaucluse et les principaux parcs naturels régionaux, officialisant un soutien constant de leurs élus. Le CRPF a participé activement à l'élaboration des Chartes Forestières de territoire et fait partie des signataires.

La communication s'est significativement développée au cours de ce mandat avec le site [www/ofme/crpf](http://www.ofme/crpf) qui publie des actualités variées et permet un accès facile aux 330 fiches "Une question/une Réponse" et à une riche documentation. L'accent a été mis sur la promotion de la gestion durable au travers de plaquettes et de ce bulletin.

La gestion durable des forêts privées, omniprésentes dans la région (68% des surfaces forestières), est véritablement notre mission. Concrètement elle se traduit dans les Plans Simples de Gestion (PSG) qui augmentent en nombre et significativement en qualité. La pratique des systèmes d'information géographiques par nos techniciens favorise la production de cartes claires qui deviennent des outils d'aide à la décision. Les PSG prennent de plus en plus compte les enjeux présents sur les espaces boisés et les propriétaires bénéficiant d'expertises diverses (pastoralisme, sylviculture truffière, biodiversité, ...). Face aux enjeux qui dépassent les limites de propriété, des propriétaires voisins décident de gérer ensemble l'espace soit en se regroupant au sein d'une association syndicale libre soit en coordonnant leurs PSG.

L'environnement est bien sûr un enjeu majeur dans notre région et le CRPF y joue désormais un rôle important par ses avis sur la compatibilité des actions prévues dans un PSG avec les préconisations des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Les plans de développement de massif qui sont nés en région Provence Alpes Côte d'Azur connaissent désormais un développement national. S'ils visent à favoriser une mobilisation accrue des bois, ils doivent aussi intégrer dans notre région une dimension multifonctionnelle, faute de quoi la mise en marché se heurte à des freins et obstacles difficiles à surmonter - Les propriétaires et les territoires sont en effet particulièrement sensibles et vigilants au bon équilibre entre les deux termes de la formule du Grenelle de l'Environnement " Produire plus, tout en protégeant mieux ".

Notre participation au programme européen SylvaMED jusqu'en 2013, est l'occasion de travailler avec l'ensemble de nos partenaires à la valorisation des services apportés à la forêt tels que la production d'eau potable, l'accueil du public et des productions dites secondaires comme les champignons, baies, feuillages...

Les singularités de notre région seront défendues par notre nouveau conseil du centre au sein du Centre National de la Propriété Forestière qui regroupe désormais tous les CRPF.

Le Président Daniel QUILICI ■



Le CRPF apporte une aide précieuse aux propriétaires qui souhaitent bénéficier des dispositions de l'article L11 pour simplifier les démarches administratives dans les espaces naturels protégés

SOMMAIRE

Modalités des élections 2

Actualités 3

Interview : S'équiper d'une scie ? 4

La forêt privée régionale en 2010 5-8

Vie des organismes 9

Judique : Le droit de préférence 10

Lu pour vous 11

Rencontrons-nous : FOGFOR et réunions 12

Elections du conseil

Tous les six ans, les propriétaires forestiers de plus de quatre hectares, inscrits sur les listes électorales, ont la possibilité d'élire le conseil du CRPF de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Centre National de la Propriété Forestière (C.N.P.F.) doit renouveler en 2011 les membres de son Conseil d'Administration, ainsi que les membres des Conseils de Centre des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (C.R.P.F.).

12 CONSEILLERS

Le nombre de postes à pourvoir au C.R.P.F. Provence-Alpes-Côte d'Azur est égal à 12 avec autant de suppléants, ainsi répartis :

Au titre du Collège Départemental : 6 Conseillers représentant les signataires de P.S.G., à raison d'un Conseiller par département, et un Conseiller représentant les signataires d'autres documents de gestion durable (ce Conseiller sera élu dans le Var), soit 7 candidats dans ce collège

Au titre du Collège Régional : 3 Conseillers.

S'y ajoutent un délégué représentant la Chambre Régionale d'Agriculture et un délégué du personnel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les conditions de candidature aux fonctions de Conseillers du C.R.P.F. sont les suivantes :

Faire partie du Collège d'électeurs ou être habilité à voter au nom d'un membre du Collège d'électeurs.

Etre de nationalité française.

Etre âgé de 21 ans révolus le jour de l'élection.

*Election par les Collèges Départementaux des propriétaires forestiers : le Mardi 7 Juin 2011.
Election par le Collège Régional des organisations professionnelles : le Jeudi 7 Juillet 2011.*

Etre propriétaire ou représenter une propriété gérée conformément à un document de gestion durable prévu à l'article L4 du Code Forestier et indiquer la catégorie dans laquelle se situe l'acte de candidature (PSG ou autres DGD).

Ne pas avoir exercé dans les 6 derniers mois, et dans le ressort du C.R.P.F., de fonctions dans les services déconcentrés du Ministère chargé des forêts.

Ne pas avoir été salarié du C.N.P.F. au cours des 3 derniers mois.

Les candidats suppléants doivent remplir les mêmes conditions que les titulaires.

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Pour le Collège Départemental : les candidatures associant nom du titulaire et nom du suppléant sont à adresser à la Préfecture de Région à Marseille (Bureau des Elections) avant le Lundi 9 Mai 2011. Le modèle à utiliser est disponible auprès du CRPF

Pour le Collège Régional : les listes de candidatures doivent être déposées avant le Jeudi 16 Juin 2011 auprès de la Commission Régionale instituée sous la présidence du Préfet de Région. L'envoi se fera à la Préfecture de Région à Marseille (Bureau des Elections, à l'atten-

tion de la Commission Régionale).

Le modèle à utiliser est disponible auprès du CRPF

MODALITÉS DES SCRUTINS :

Pour le Collège Départemental : l'élection se fait exclusivement par correspondance. Le matériel de vote sera envoyé à chaque électeur, avant le Lundi 23 Mai 2011.

Les électeurs renverront leurs votes, dans l'enveloppe prévue à cet effet, aux Préfectures de département (Bureau des Elections).

Une Commission Départementale de dépouillement sera instituée par Arrêté Préfectoral, dans chaque département pour dépouiller les votes et prononcer les résultats de l'élection.

Pour le Collège Régional : le matériel de vote sera transmis par la Commission Régionale des Elections aux organisations professionnelles avant le Lundi 27 Juin 2011. Le jour du scrutin, soit le 7 Juillet 2011, les organisations remettent leurs votes à la Commission des Elections en Préfecture de Région.

La Commission Régionale procède ensuite au dépouillement et prononce les résultats.

Tous renseignements complémentaires au sujet des élections peuvent être obtenus auprès du C.R.P.F., ainsi que les modèles de déclaration de candidature.



Le conseil fixe les grandes lignes de l'activité du personnel du centre pour faciliter la gestion des forêts privées. Il se réunit généralement quatre fois par an dont une fois sur le terrain, ci dessus visite d'une peupleraie dans la vallée de la Durance à Beaumont de Pertuis (84).

Nouvelles de SYLVAMED



"Des forêts pour l'eau potable", colloque organisé dans le cadre de Sylvamed, programme financé par l'Union Européenne

Le CRPF a organisé ce colloque avec l'institut du développement forestier pour faire le point sur les connaissances de l'impact de la forêt sur les ressources en eau potable (en qualité et en quantité) et recenser les expériences concrètes conduites entre les forestiers et les acteurs du domaine de l'eau (hydrogéologues, collectivités et leurs délégataires).

RAPPROCHER L'EAU ET LA FORÊT

Cette manifestation a réuni plus de 130 personnes qui appartenaient à trois grandes familles : les forestiers, les spécialistes de l'eau et des acteurs des territoires, répartis à peu près à égalité. En conclusion, il apparaît très important que les mondes de l'eau et de la forêt se rapprochent.

QUELQUES PHRASES ENTENDUES

Henri Plauche-Gillon, président de la Fédération des Forestiers Privés de France : " A l'issue du colloque, nous pouvons rédiger une plaquette pour présenter le savoir multidisciplinaire qui nous a été présenté afin de faire reconnaître les bénéfices apportés par la forêt pour la production d'eau potable. Nous répondrons ainsi à la remarque amicale de Marc Benoît sur la difficulté des forestiers à communiquer "

Julien Fiquepron : CNPF-IDF, Serge Garcia et Anne Stenger : INRA-LEF : " Notre étude met en évidence le lien significatif entre augmentation du taux de boisement, meilleure qualité des eaux brutes et prix de l'eau moins élevé. Un hectare de forêt en plus, équivaut à 15 euros/an en moins sur les dépenses d'eau potable de l'ensemble des ménages. "

André Granier (INRA Champenoux) L'étude des bilans hydriques alimente le débat sur des bases concrètes puisqu'ils consistent à quantifier les flux d'entrée et de sortie d'eau et les variations de stock au sein d'un écosystème (une forêt). Notre modèle BIL-JOU permet de simuler, au pas de temps journalier, les principaux flux d'eau et l'état du " réservoir sol " en utilisant des données climatiques et les caractéristiques du couvert et

du sol. Il est possible de simuler l'influence de différents types de couverts forestiers sur la disponibilité de la ressource en eau ".

Marc Benoît (INRA-SAD Mirecourt) préconise une démarche de prévention basée sur une organisation territoriale des usages. " Si les usages agricoles sont fréquemment ciblés dans la protection des ressources en eau, le fait d'y associer la gestion raisonnée des espaces forestiers présente de vrais atouts. "

Yves Birot (EFIMED) : " La présence de montagnes, nombreuses, qui constituent des " châteaux d'eau " et sont couvertes de forêts dans les parties amont des bassins-versants, peut donc avoir un impact sur la ressource en eau. Mais l'eau est également le support de la vie des écosystèmes terrestres et aquatiques, qui fournissent à nos sociétés une palette diversifiée de biens et services. Dès lors, dans un contexte de rareté, se pose inéluctablement la question du partage de l'eau entre la nature et l'homme ".

Sibylle Vermont, Office fédéral de l'environnement, Suisse

Le Danemark, après avoir perdu en 20 ans plus de 14 millions de m3 d'eau par fermeture de puits d'eau souterraine trop pollués a amené l'organisation " Copenhagen Energy, qui approvisionne la ville de Copenhague et ses alentours (1 million d'habitants), à passer des contrats avec des propriétaires de forêts privées et à faire de l'afforestation de terres agricoles.



Vous pouvez consulter les diaporamas power-point de toutes les communications en vous rendant à l'adresse suivante www.foret-priveefrancaise.com/eau/. Sur le site inscrivez vous aussi à la lettre d'information Foresteau

POUR S'INFORMER

Pour ou contre le cerf ?

La question des dégâts de gibier aux forêts est importante ; la pérennité de certaines d'entre elles est en jeu.

Les conclusions de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sont sans appel : " agir prioritairement sur les effectifs de population à l'échelle des unités de gestion en augmentant sensiblement les attributions des plans de chasse sur une période courte (3 à 5ans)."

Cependant, certaines fédérations de chasse défavorables organisent des manifestations " contre l'éradication du cerf " !!!, alors que les plans de chasse sont des dispositifs très encadrés.

Dans l'urgence, nous avons convié certains d'entre vous par email à participer à un sondage grand public, lancé sur internet, par un grand quotidien de presse, sur cette question.

Votre point de vue de propriétaire forestier est utile, car les résultats font apparaître que la préservation de la forêt n'est pas jugée assez importante, par une majorité de nos concitoyens, pour justifier de devoir renforcer la pression de chasse sur les animaux générateurs de dégâts aux forêts lorsqu'ils sont en sur-effectifs.

Les truffes, fruits d'une rencontre sexuelle

En travaillant sur le séquençage et le génome de la truffe, des chercheurs de l'INRA Nancy ont découvert que la truffe avait une vie sexuelle !!! La truffe récoltée à l'automne ou en hiver est le fruit de la rencontre printanière de deux truffes de sexe opposé dans le sol des truffières.

L'absence de réussite de plantations d'arbres inoculés (mycorhizés) pourrait donc s'expliquer par un déséquilibre dans la distribution des deux sexes dans la truffière.

Un kit d'identification a été mis au point et devrait être commercialisé sous peu par un consortium franco-italien. Il permet de vérifier la présence et de cartographier la répartition des sexes dans une parcelle.

Mais, il présente un intérêt supérieur : grâce à lui, il est aussi possible de distinguer la Tuber melanosporum (truffe dite du Périgord) des autres espèces de truffes telle la truffe de chine (Tuber indicum), dont l'intérêt culinaire est bien inférieur.

Scie portative, s'équiper ?

Un propriétaire de l'Ubaye a investi dans une scie portative pour valoriser les bois de la vallée pour ses besoins et ceux de son entreprise ...

Rémi Sellier est un propriétaire forestier passionné par le matériau bois. Pour transformer lui-même les grumes, il s'est équipé d'une scie portative perfectionnée.

PLUS DE SCIERIES !

BFP: Pourquoi acheter une scie portative ?

RS : Je suis propriétaire forestier sur la commune d'Uvernet-Fours dans la vallée de l'Ubaye (Alpes de Haute Provence). Avec mes activités de travaux publics, terrassement et maçonnerie, j'ai l'occasion de récupérer quelques billes de bois qui d'habitude sont laissées sur place ou évacuées et finissent par pourrir.

Les scieries ont presque complètement disparu de nos hautes vallées et c'est plutôt compliqué de transporter des petites quantités de grumes pour les faire scier dans une scierie traditionnelle. Le recours à une scierie mobile ne me convenait pas non plus car elle ne se déplace que pour un volume minimum de 8 à 10 m³ (une journée de travail).

Comme j'utilise du bois pour mon propre usage, l'idée a fait son chemin et j'ai décidé d'abord d'acheter une scie portative M5 de la marque Suédoise LOGOSOL. Ce banc de scie était composé d'un bâti et d'un rail sur lequel se fixait une tronçonneuse. Ce modèle est bien adapté pour les propriétaires qui ont quelques billes à scier en planches ou en poutres de façon occasionnelle. Il coûte seulement 2 500 euros HT.

UN MATÉRIEL DE "PRO"

BFP: Pourquoi avoir investi dans un autre banc de scie ?

RS : La M5 m'a apporté une entière satisfaction mais son rendement était assez limité (1 à 2 m³ par jour) et j'ai voulu passer à un modèle plus " pro ". J'ai donc investi au début des années 2000 dans un banc de scie de modèle Lumbermate (LOGOSOL) que j'ai installé en poste fixe. Elle vous arrive en kit sur deux palettes avec tous les outils nécessaires à son montage.

DES CAPACITÉS MULTIPLES ...



Rémy Sellier en est à sa deuxième scie portative. Il scie du mélèze, des feuillus précieux (noyer, érable) et valorise du pin sylvestre

BFP: Quelles sont ces caractéristiques ?

RS : En version standard elle peut scier des grumes de 5,1 mètres de long mais elle peut être rallongée à la longueur souhaitée. Le diamètre maximum de la bille est de 80 cm. Elle se fixe par simple griffage. Le trait de scie est de 2,4 mm. J'ai opté pour le moteur à essence de 23 chevaux pour avoir assez de puissance dans des bois parfois nouveaux comme le mélèze. De nombreux accessoires sont disponibles comme un kit routier pour pouvoir la déplacer derrière un quad ou une voiture. A noter aussi la possibilité d'équiper le banc de scie d'un outil spécifique "fraise à madrier" pour la réalisation de maisons, d'abris et de chalets en bois massif.

... BON RAPPORT QUALITÉ / PRIX

BFP: Quels sont ces avantages ?

RS : Je déplace le chariot au dessus de la grume et l'embrayage automatique de la lame me permet de doser l'avancement.

Je ralentis lorsque je rencontre des nœuds. Les sciages obtenus sont dignes d'une scierie professionnelle. Les volants sont en fonte très robuste. Ils ne se déforment pas comme sur d'autres scies de la même gamme. La lame est refroidie par eau et elle se change en 5 minutes. Une lame de rechange coûte 30 euros HT.

Le rapport qualité prix et sans appel avec 7250 euros HT, c'est un équipement vite amorti notamment lorsque on scie du mélèze ou des bois précieux (noyers, merisiers, érables...)

Je possède aussi un combiné bois qui me permet de transformer les sciages en produits finis.

LE PLAISIR DE VALORISER SES BOIS

BFP: Quelles sont vos principales réalisations ?

RS : J'ai d'abord construit l'abri pour la scie tout en bois. Je fabrique des bardeaux, des planches rabotées pour la fabrication d'huisseries, de meubles et d'aménagements intérieurs. Ma fierté est de valoriser des billes de pin sylvestre qui partent d'habitude pour la pâte à papier, en de magnifiques panneaux d'aménagement intérieur

d'une belle couleur saumoné. Il faut tout de même prendre quelques précautions lors de l'abattage et du stockage des grumes pour éviter le bleuissement du bois.

UNE DÉMONSTRATION ?

BFP: Seriez-vous prêt à faire partager votre expérience, votre savoir faire et votre passion ?

RS : Avec grand plaisir. A ce sujet, je vous propose d'organiser une réunion d'information sur le thème du sciage pour son propre compte courant printemps-été 2011.

Les personnes intéressées peuvent d'ailleurs se faire connaître auprès du bureau du CRPF des Alpes de Hautes Provence au 04 92 31 64 81.

Stéphane Nalin & Etienne Bessière ■

La forêt privée de Provence Alpes Côte d'Azur en 2010

Ce mémento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.



DES ACTIVITES DIVERSIFIEES ce que fait le CRPF ?

La forêt privée :

220.000 propriétaires
(source cadastre)

un million d'hectares, soit 68% des forêts de la région.

*Chiffres IFN, actualisés en 2010
Voir plus de détails en page 8*

	Départements						Région
	04	05	06	13	83	84	
Surface boisée (ha)	401 000	231 000	239 000	117 000	376 000	152 000	1 517 000
Taux de boisement	57%	41%	55%	23%	62%	42%	48%
Surface de la forêt privée (ha)	262 000	126 000	153 000	79 000	302 000	108 000	1 034 000
Part de la forêt privée	65%	55%	66%	68%	80%	71%	68%

REGROUPEMENT

Une quinzaine de chantiers regroupant près de 380 propriétaires ont été initiés cette année. Environ 1800 hectares ont été traités à la suite de dégâts de neige ou incendie ou encore pour conduire des opérations de sylviculture retard sur du foncier morcelé.

Le plan de gestion l'ASL du Tréboux se réalise : 7 km de piste rénovés, 3.000 stères de bois de chauffage récoltés, 2.000 tonnes de plaquettes produites, mais aussi un jas en pierre sèche reconstruit, un projet d'aménagement de source et un diagnostic des usages financé par la Fondation de France.

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le CRPF a agréé 61 plans simples de gestion pour 10.363 ha. Cela porte le nombre de PSG à 905 pour 110.180 ha. Les propriétaires

de petites parcelles ont été incités à adhérer aux codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) portés à ce jour à 194 (1.643 ha).

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des mesures de simplification administrative, le Centre informe désormais les propriétaires des diverses mesures de protection qui affectent leurs propriétés grâce à l'observatoire de la forêt privée qu'il gère.

Pour les propriétaires qui demandent à bénéficier de l'article 11 au moment de l'agrément de leur plan simple de gestion, le CRPF s'occupe des démarches administratives auprès des administrations concernées.

L'ingénieur environnement a contribué à la rédaction de la mesure N2000 "arbres sénescents" qui indemniserait les propriétaires qui s'engageront à conserver des groupes d'arbres âgés remarquables.



SENSIBILISATION - FORMATION



Organisation de 21 réunions qui ont rassemblé 646 participants sur des thèmes très divers : Natura 2000 sur 5 sites, mais aussi des thèmes nouveaux tels que l'utilisation par un propriétaire forestier du GPS et des ressources disponibles sur internet, l'intérêt de débiter son bois avec des scies portables, ...

Plus de 120 propriétaires ont bénéficié d'une visite qui s'est concrétisée par la signature d'un code de bonne pratique sylvicole pour une soixantaine d'entre eux.

Le cycle de formation FOGEFOR des propriétaires sur la pratique du GPS et d'internet a connu un franc succès.

Le Site internet du CRPF est désormais géré en direct ce qui permet la publication régulière d'actualités et la consultation aisée de plus de 330 fiches. Rendez vous sur www.ofme/crpf.

AMÉNAGEMENT RURAL

Le CRPF a participé aux études de ressource de bois énergie dans le pays de Haute-Provence et le Luberon, le Grand Briançonnais et le pays d'Aubagne. Avec l'ONF, il a étudié un schéma de desserte très opérationnel dans l'Embrunais.

La coopération internationale se développe avec la participation au programme SylvaMED sur le thème des biens et services non marchands offerts par la forêt. Deux ingénieurs jouent un rôle d'expert extérieur dans les programmes Qualigouv (qualité de la gouvernance dans les espaces naturels) et Forclimadapt (Changement climatique).



les actions menées dans les départements

ENQUÊTE ET PERSUASION

Des propriétaires forestiers, sensibilisés à la gestion durable des forêts, nous contactent pour bénéficier d'un diagnostic qui se concrétise souvent par la signature d'un code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). Mais parfois, cette démarche est l'occasion d'avoir de drôles de surprises. Ainsi, en 2010, un propriétaire de Gréoux a appris que sur les 4 parcelles boisées qu'il croyait posséder, il n'était en fait que copropriétaire d'un bien non délimité. Cet héritage du passé devait convenir quand l'usage était agricole, mais il en est autrement avec une forêt. Néanmoins, la technicienne du CRPF s'est proposée de retrouver les autres propriétaires concernés car sans cela aucune gestion

de la forêt ne peut être appliquée.

Après un fastidieux travail d'enquête, elle découvre en plus, ce qui est très courant, que des co-propriétaires sont en indivision. Elle appelle alors les différents héritiers et, avec beaucoup de persuasion, les convainc de procéder à une coupe d'amélioration sur les 12 hectares. Avec l'accord de tous, près de 700 m³ ont été mis en vente grâce à la coopérative.

Si la gestion durable des forêts et la satisfaction des besoins en bois local deviennent de véritables objectifs, il devient urgent de mettre en place des dispositifs susceptibles de résorber ces handicaps fonciers en optimisant le temps passé.

PRÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Entre les années 1990 et 2000, des plantations de noyers et de feuillus rustiques produisant du bois de qualité ont été installées sur des délaissés agricoles. Dans un contexte de changement climatique, ces placettes constituent des références qui permettent de juger dans le temps du comportement et de l'adaptation des espèces aux conditions de milieu (climat sols...). C'est pourquoi en 2010, il a été procédé à des mesures dans la presque totalité d'entre elles avec l'aide de deux stagiaires du centre forestier de Montélimar. L'interprétation des données sera effectuée en 2011.

d'une large collection de clones, représentative des possibilités offertes au populteur et de pouvoir juger de leur comportement local.



Pour les peupliers, deux nouveaux dispositifs de comparaison de clones ont été mis en place, ce qui permet, à la suite des installations effectuées entre 2006 et 2009, de disposer dans la région

DÉGÂTS NEIGE VITE TRAITÉS

A la suite des chutes de neige lourde, près de 400 hectares de pinèdes avaient été sinistrés dans le massif des Roques et à l'est des Alpilles. Un peu plus d'un an après, 200 hectares ont été traités grâce à un travail conjoint du CRPF, de Provence Forêt et du syndicat départemental des propriétaires forestiers, à l'implication des propriétaires tous détenteurs d'un plan simple de gestion agréé et aux collectivités qui ont été très réactives (Conseil Régional, Conseil Général et Agglopolo Provence).

Quelques jours après le sinistre, les techniciens ont réalisé les diagnostics en contactant les huit propriétaires concernés puis en chiffrant le coût de la remise en état pour les six qui ont accepté la démarche. Les collectivités ont accepté, à titre exceptionnel de financer les travaux à 80%, compte tenu des risques incendie et de l'impact paysager dans un secteur très touristique. Les arbres cassés ont été exploités, les troncs évacués et les rémanents broyés. L'Agglopolo a pris en charge les travaux dans les secteurs de petite propriété.



DU PIN D'ALEP EN BOIS D'ŒUVRE

Provence Forêt vient de livrer une dizaine de camion de grumes de pin d'Alep en Italie pour être valorisé en bois d'emballage. Le tri s'est justifié par l'obtention d'un prix plus attractif (10 euros au lieu de 6 euros le m³ sur pied).

Ce résultat ne tient pas au hasard mais au travail de longue haleine conduit par des propriétaires et des techniciens de la forêt privée. Les grumes ont été récoltées dans le massif de la Trévaresse où ils avaient prévu, il y a 15 ou 20 ans, des coupes d'amélioration dans le cadre des plans simples de gestion. Des martelages avaient eu pour objectif d'extraire des peuplements les arbres mal conformés et donner de l'espace à ceux qui étaient conservés. Les produits récoltés avaient été vendus pour la pâte à papier.

Le pin d'Alep s'est montré très réactif à cette éclaircie et la croissance en diamètre a été importante. Lors de la nouvelle coupe d'éclaircie, les techniciens de Provence forêt ont estimé qu'un tri pouvait être effectué compte tenu de la proportion d'arbres de qualité. Près de 20% ont ainsi pu être classés en bois d'œuvre.

Cette opération démontre qu'il faut du temps, une mobilisation des propriétaires et l'appui de techniciens. Cela montre aussi l'intérêt d'une sylviculture suivie et planifiée sur le pin d'Alep. C'est parce qu'il y a eu une première éclaircie enlevant les arbres mal conformés voici 15 ans qu'il a été possible aujourd'hui de récolter des produits de meilleure qualité et de mieux les valoriser lors de cette deuxième éclaircie.

SCHÉMA DE DESSERTE " PLUS "

Un partenariat exemplaire entre forêt privée (CRPF) et forêt publique (ONF), l'implication des acteurs du territoire aux diverses étapes du projet et la prise en compte de l'ensemble des enjeux contribuent à faire du schéma directeur de desserte forestière sur les territoires des Communautés de Communes de l'Embrunais et du Savinois, un véritable outil pour le développement de la forêt.

Le service forestier de la DDT qui a financé le projet voulait sélectionner des projets

pertinents en échange de financements majorés (jusqu'à 80 % au lieu de 50%) grâce au programme de développement rural hexagonal (PDRH) de l'Europe.

Les forestiers privés et publics ont d'abord défini des unités de bassins d'approvisionnements, les ont décrits selon une nomenclature commune et ont identifié les zones mal desservies.

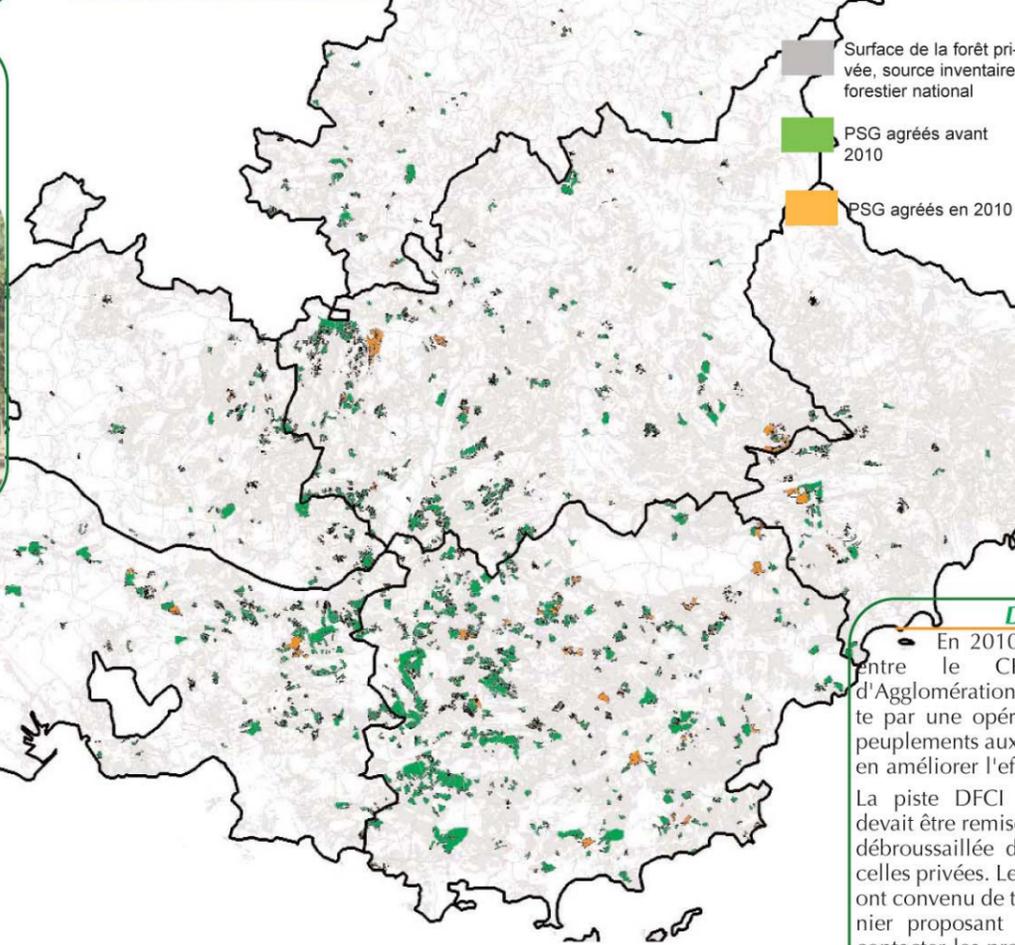
Des groupes de travail associant les élus, les professionnels, les propriétaires forestiers, ont conçu des fiches-actions avec des grilles d'indicateurs pour chaque thème :

enjeux environnementaux, risques physiques, enjeux paysagers, présence de patrimoine humain, aspect multifonctionnel et indications des volumes de bois qui pourront être exploités. Il en résulte une quinzaine de fiches rédigées relatives principalement au traitement de points noirs.

Ce projet n'est pas une étude figée. Il prévoit des réunions annuelles entre le conseil général 05 et les acteurs locaux de la forêt pour mieux coordonner les travaux réalisés sur la voirie départementale et la vidange des bois. Les communes seront invitées à coordonner les travaux sur leur voirie.



Carte régionale représentant la forêt privée de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.



GUIDE DE RESTAURATION DES RESTANQUES

Le CRPF travaille en étroite partenariat avec la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence qui se traduit par une participation au financement d'une chargée de mission forêt. Dans ce cadre, elle a participé à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la préservation des paysages de restanques, à destination du grand public.

Les terrasses de culture créent à la fois un paysage remarquable, mais elles jouent aussi un rôle de régulation des écoulements d'eau, de protection des sols et de maintien de la biodiversité. On parle de "restanques", terme qui désigne le mur de retenue en pierres sèches créant une planche de culture en amont "la faisse".

Les terrasses sont en majorité en terrain privé (et souvent boisés). Leur préservation dépend donc en partie de l'attention qu'y porte chaque propriétaire.

La présentation de ce guide largement diffusé dans les communes

s'est faite lors d'une journée grand public au cours de laquelle, un murier professionnel a restauré une portion de mur. Parmi les interventions, on a appris que pour un mur d'une hauteur inférieure à 2m, il était plus économique d'utiliser la technique de la pierre sèche que de construire en béton ! Il existe aussi la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt pour les travaux concernant le patrimoine.



DFCI ET GESTION DURABLE

En 2010, une collaboration exemplaire entre le CRPF et la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CADE) s'est traduite par une opération innovante de gestion des peuplements aux abords d'un ouvrage DFCI pour en améliorer l'efficacité.

La piste DFCI entre Bargemon et Monferrat devait être remise en état et une bande 20 mètres débroussaillée de part et d'autre, sur des parcelles privées. Les services de la CADE et le CRPF ont convenu de travailler en concertation, ce dernier proposant ses services pour identifier et contacter les propriétaires riverains. Les proprié-

taires de plus de 25 ha ont d'abord été incités à réaliser un PSG, deux sur quatre y ont été favorables. Une trentaine de propriétaires "riverains" de la piste ont été informés et tous les volontaires se sont regroupés pour confier la réalisation d'une coupe d'amélioration à la coopérative Provence Forêt.

Pour diminuer la combustibilité, des éclaircies dans les pinèdes, des coupes de rajeunissement ou des éclaircies de conversion pour les feuillus ont été programmées. Dans les peuplements mélangés, l'objectif visait l'élimination du pin au profit du chêne. Sur l'emprise des 20 mètres, les rémanents ont été broyés. Au-delà, les branches ont été démantelées et se décomposeront en humus en 5 à 10 ans. Avec un prélèvement de plus de 60 tonnes de combustible par hectare, les peuplements sont devenus moins sensibles à l'incendie ce qui renforce l'efficacité du débroussaillage en bord de piste.

Les propriétaires ont été satisfaits car en entretenant leurs forêts, ils ont mis près de 700 m³ sur le marché et participé au stockage du Carbone et à la protection contre l'incendie. La CADE a vu son travail facilité par une bonne information des propriétaires. Ce type d'opération qui mobilise un animateur devrait pouvoir se généraliser.





Place de la forêt privée

d'après les chiffres actualisés de l'*Inventaire Forestier National*

Dans la région qui arrive au deuxième rang français pour le taux de boisement, la forêt privée représente 68% des surfaces et 59% des volumes. Elle est prédominante dans le Var (82% de la surface), le département français au taux de boisement le plus élevé et dans les Alpes-de-Haute-Provence (65%) qui vient au troisième rang.

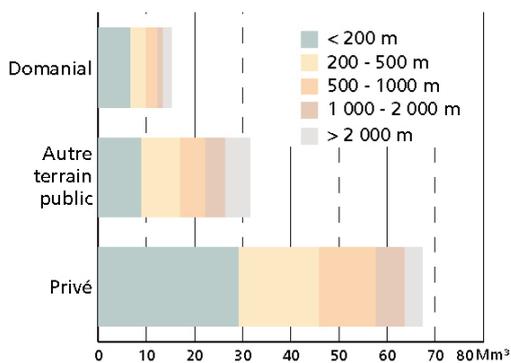
60% DES VOLUMES DE BOIS SONT EN FORÊT PRIVÉE

En région Provence Alpes Côte d'Azur, la forêt privée couvre un peu plus de 1 million d'hectares et stocke un volume total de bois sur pied de l'ordre de 114 millions de mètres cubes, soit 4,7 % du volume national. Les forêts privées en représentent 59% (couleur beige).

Pour mieux les mobiliser, il faut dépasser les obstacles physiques (pente, relief, qualité des accès) et trouver des débouchés valorisants afin de convaincre les multiples propriétaires.

La plupart d'entre eux et les acteurs du territoire ont une vision patrimoniale de la forêt et souhaitent l'application d'une gestion durable. La meilleure solution est de faire adhérer les propriétaires à des documents de gestion tels que les Plans Simples de Gestion, soit individuels soit au sein d'associations de propriétaires voisins.

Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété



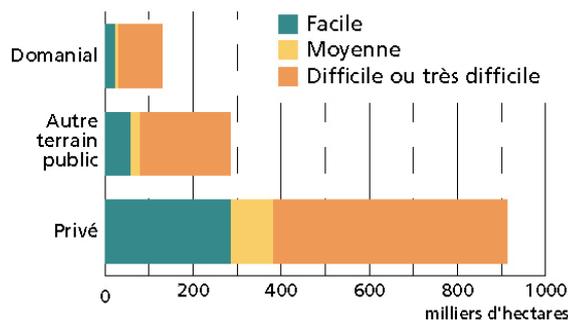
« © Inventaire forestier national, 2010 »

ET LES PLUS FACILES À EXPLOITER

Seulement 27 % des forêts de production de la région sont considérées comme facile à exploiter (contre 58 % au niveau national).

La forêt publique a une part plus importante de surface difficile à exploiter que la forêt privée (74 % contre 58 %), ce qui peut être expliqué en partie par le fait que la forêt publique se situe généralement plus en altitude que la forêt privée.

Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

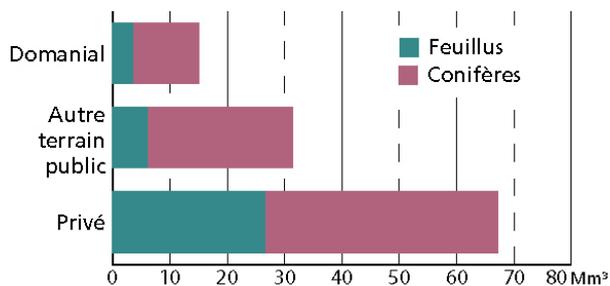


« © Inventaire forestier national, 2010 »

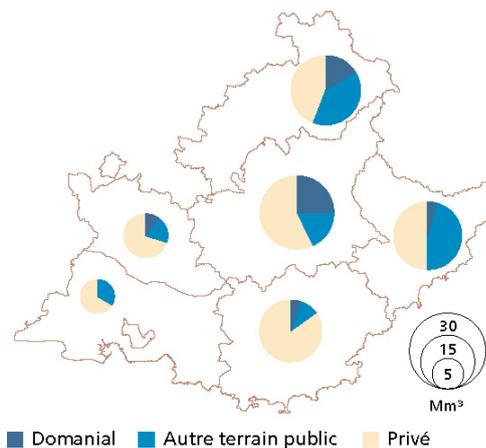
MEILLEUR ÉQUILIBRE FEUILLUS/RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE

Le volume sur pied est réparti en un tiers de feuillus et deux-tiers de conifères sur la région. Une telle dominance des conifères est une situation exceptionnelle en France à l'échelle régionale. Le pin sylvestre est l'essence largement majoritaire en volume puisqu'il représente presque le quart du volume de bois sur pied en région PACA. Les autres essences sont le chêne pubescent, le mélèze d'Europe, le pin d'Alep et le pin noir d'Autriche. Notons que 87 % du volume national de pin d'Alep se situe en région PACA. En forêt privée, les volumes de chêne pubescent, de pin sylvestre et de pin d'Alep sont nettement plus élevés qu'en forêt publique.

Volume de bois en forêt de production inventoriée par groupe d'essence et par catégorie de propriété



« © Inventaire forestier national, 2010 »



« © Inventaire forestier national, 2010 »

LES VOLUMES LES PLUS ACCESSIBLES

Dans notre région, seulement 39 % du volume de bois est à moins de 200 mètres d'une route (50 % au niveau national). 43 % du volume de bois en forêt privée est situé à une distance de débardage inférieure à 200 mètres contre seulement le tiers du volume de bois en forêt publique.

Cela tient au fait que la forêt privée est très souvent installée sur d'anciens terrains agricoles mieux desservis et situés sur des pentes plus faibles.

La mobilisation en forêt privée demande moins d'investissements en infrastructures mais pour le recrutement individuel des propriétaires, il faut prévoir impérativement des moyens humains d'animation.

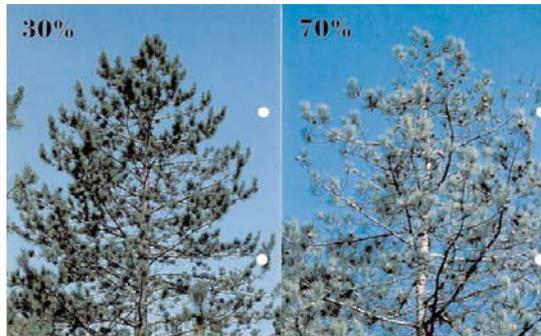
Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Année de la Forêt

FORÊT MÉDITERRANÉENNE : COLLOQUE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au cours du colloque " Observer et s'adapter au changement climatique en forêt méditerranéenne ", organisé en décembre 2010 par l'association forêt méditerranéenne, Bernard Seguin, Directeur de recherche à l'INRA d'Avignon et membre du GIEC a bien fait la distinction entre le réchauffement climatique et la fréquence des événements extrêmes qui semblent parfois contradictoires.

Des chercheurs tels que Michel Vénétiér du Cemagref d'Aix-en-Provence ont " interrogé " la flore, l'élément le plus réactif au changement climatique en revisitant en 2008 des placettes installées en 1997 : " La composition de la flore a déjà changé de 14% en dix ans au profit des espèces les plus résistantes à la sécheresse et nous prévoyons un changement floristique de 25% avant la moitié du XXI siècle ". Cette étude a aussi permis d'étudier les stratégies d'adaptation des arbres forestiers qui produisent moins de feuilles ou d'aiguilles, moins de branches et des rameaux plus courts. Les essences développent aussi des stratégies de fuite vers des contrées aux conditions plus favorables. Les modèles montrent une remontée d'essences comme le chêne vert ou le pin d'Alep vers le nord de la France.



Cet image extraite du classeur "Evaluation de l'état des houppiers" montre comment ces pins noirs "réduisent leur voileure" CEC Bruxelles Genève 1994

Des préconisations concrètes ont été indiquées lors du colloque par les gestionnaires avec l'aide des chercheurs. Tout d'abord, des travaux ont été entamés pour mieux apprécier la vulnérabilité des essences et prendre rapidement des décisions dans les aménagements des forêts. Ainsi dans les Préalpes du Sud, l'ONF préconise de limiter le sapin aux stations les plus favorables (absence de gui et altitude >1300m en ubac ou >1500m en adret), étendre la cédraie, envisager l'extension des sapins méditerranéens mais avec prudence à cause des gelées tardives et favoriser les mélanges cèdre + sapin et cèdre + chêne pubescent.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de l'association : www.foret-mediterraneeenne.org

FORESTOUR PRÉSENT AU SALON DE LA RANDONNÉE

Le Salon national de la randonnée " Destination Nature " a choisi la Forêt comme thématique en 2011, avec pour partenaire principal l'ONF. Mais la forêt privée sera présente grâce à la participation de Forestour qui tiendra un stand partagé avec la Chambre régionale d'Agriculture de Provence Alpes Côte d'Azur du 25 au 27 Mars à Paris, porte de Versailles.



Illustration du principe "Sentiers gratuits, bas côté payant" pour réguler la fréquentation des forêts en offrant des prestations.

Ce sera l'occasion pour tous ses adhérents pratiquant des ballades thématiques dans leur forêt ou l'accueil de randonneurs à pied, à cheval ou en VTT de faire connaître leurs offres et de montrer un côté méconnu de la forêt privée.

ForestAvenir et son partenaire Alliance Carton Nature ont fêté l'anniversaire de la plantation 'ForestAvenir-Robin des Briques' dans la commune de Bras le 15 mars.

L'Assemblée Générale de Forestour est prévue le 15 avril 2011 au Pavillon du Roy René à Gardanne(13) et sera ouverte après la partie statutaire, aux personnes intéressées à partir de 10h30.

Parmi les projets : des journées de rencontre conjointes avec le CRPF, un " Salon du tourisme en forêt méditerranéenne et provençale " à l'automne dans les Alpes de Haute Provence (lieu et titre à confirmer).

Tous renseignements sur le site de forestour : www.forestour-paca.org/

POUR S'INFORMER

ONU

2011 a été déclarée l'Année internationale des forêts par l'Organisation Internationale des Nations Unies. Le logo retenu veut transmettre le thème "des forêts pour les sociétés" insistant sur le rôle déterminant des hommes pour la conservation des forêts de notre terre et leur gestion durable et sur les valeurs multiples des forêts : elles fournissent un abri aux personnes et des habitats pour la biodiversité; sont une source de nourriture, de médicaments et d'eau potable, et jouent un rôle vital pour maintenir un climat stable et un environnement de qualité. Il montre combien les forêts sont essentielles à la survie et au bien-être des 7 milliards d'habitants de la planète.



Un prix pour l'ASL du Tréboux

Dans le cadre du 22ème Concours pour la Sauvegarde du Patrimoine, l'Association Syndicale Libre (ASL) Le Tréboux vient de recevoir un diplôme d'honneur délivré par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), pour la rénovation d'une bergerie en pierre sèche à La Rochegiron.

Ce diplôme sera remis au Sénat, palais du Luxembourg, par un jury composé de représentants des ministères, d'architectes des bâtiments de France, de sociétés qui soutiennent cette action ainsi que des membres de la SPPEF. Ce prix est la reconnaissance de l'effort entrepris par les 40 propriétaires adhérents de l'ASL pour gérer ensemble et globalement cette partie de la montagne de Lure.

En plus de cette rénovation, plusieurs actions inscrites au plan de gestion concerté se sont concrétisées : 7 km de piste ont été rénovés, 40 hectares de taillis de hêtre ont été éclaircis produisant 3000 stères et des espaces pastoraux reconquis fournissant 2.000 tonnes de plaquettes à la filière locale bois-énergie.

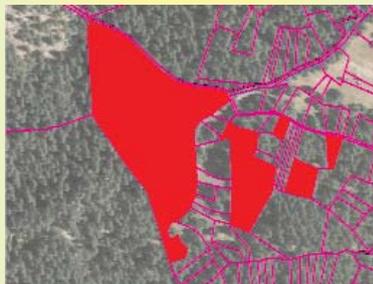
Une journée de visite sera prochainement organisée. Si vous êtes intéressés, consulter notre site www.ofme.org/crpf



DU NOUVEAU POUR LES PSG

Plus de notion d'un seul tenant

Les surfaces devant faire l'objet d'un Plan simple de gestion vont s'accroître puisque la notion du "seul tenant" n'est plus requise. A la suite de la loi LMA du 27 juillet 2010, l'article 6 du Code Forestier précise désormais que " Doivent être gérés conformément à un plan simple de gestion agréé, les bois, forêts et terrains à boisier (...) constitués soit d'une parcelle forestière d'un seul tenant d'une surface égale ou supérieure à vingt-cinq hectares, soit d'un ensemble de parcelles forestières d'une surface totale égale ou supérieure à vingt-cinq hectares appartenant à un même propriétaire, situées dans une même zone géographique définie par décret".



Instruction simplifiée

Dans le cadre des mesures de simplification des procédures administratives, l'examen systématique de tous les projets de plans simples de gestion (PSG) par les services techniques régionaux et départementaux de l'Etat est remplacé par un contrôle aléatoire ou ciblé de l'administration départementale sur l'agrément des PSG et un contrôle de la qualité de l'examen par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) chargé de l'agrément.

Cette procédure constitue donc un allègement des tâches de l'administration et accroît la responsabilisation du CRPF. Ce dernier est cependant contrôlé sur la qualité de l'instruction des dossiers, la sélection devant être faite en fonction d'une analyse de risques selon des critères à établir localement notamment en cas d'engagement fiscal.

De plus, une décision d'agrément de PSG peut faire l'objet par le commissaire du gouvernement, d'une seconde lecture demandée dans les 15 jours de réception du procès-verbal du Conseil du CRPF pour des motifs d'opportunité, de légalité et/ou d'un veto pour un motif de non conformité au Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Le droit de préférence

Un droit vient d'être créé au profit de propriétaires voisins d'une parcelle boisée mise en vente

Le droit de préférence est un droit dont bénéficient les propriétaires riverains d'une parcelle boisée d'une surface inférieure à 4 hectares qui est mise en vente.

PRIORITÉ AUX VOISINS

Hormis plusieurs exceptions détaillées plus loin, la procédure est la suivante. Lorsque le vendeur a trouvé un acquéreur, il doit notifier par lettre recommandée avec AR, aux propriétaires des parcelles boisées contiguës le prix et les conditions de la vente projetée (un modèle de lettre est disponible auprès des syndicats départementaux).

Le non-respect de la procédure d'information des propriétaires de parcelles boisées voisines est sanctionné par l'annulation de la vente avec un délai de prescription de cinq ans.

DES SIMPLIFICATIONS

Plusieurs mesures de simplification sont toutefois prévues. Les destinataires de cette notification sont les seuls propriétaires de parcelles boisées contiguës, désignés sur les documents cadastraux. Sont donc exclus les propriétaires de parcelles bâties ou de parcelles agricoles, les usufruitiers, locataires ou autres détenteurs de droits de jouissance, les propriétaires qui ne sont pas nommément désignés sur les documents cadastraux qui, souvent, ne sont pas actualisés.

Si plusieurs voisins sont intéressés, le vendeur pourra choisir librement l'acquéreur. Les voisins ainsi prévenus disposent d'un délai d'un mois pour faire connaître au vendeur, par lettre recommandée avec AR, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions notifiés, sans discuter. L'acheteur retenu aura deux mois pour réaliser la vente. Passé ce délai, son droit ne sera plus opposable au vendeur.

La création de ce droit ne remet pas en cause les différents droits de préemption qui peuvent s'exercer lors de la vente de la parcelle et qui sont prioritaires : le Conseil Général dans les espaces sensibles, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) là où elle dispose d'un tel droit sur des parcelles boisées, un indivisaire face à une personne étrangère à l'indivision.



En créant ce droit, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a répondu à une demande de la Fédération des Forestiers Privés de France afin d'améliorer la structure foncière des bois et forêts.

DES EXCEPTIONS

L'application du dispositif est limitée aux parcelles de moins de 4 hectares qui doivent être boisées et classées au cadastre en nature de bois. Cela exclut donc les parcelles boisées dont l'actualisation n'a pas été faite au cadastre (elles sont déclarées landes, vergers, ...).

Lorsque la vente concerne plusieurs parcelles non contiguës, la condition de superficie de 4 hectares s'applique à chaque parcelle prise individuellement et non à l'addition de toutes les parcelles mises en vente.

L'article L. 514-3 du Code forestier définit six cas dans lesquels le droit de préférence ne s'applique pas parce qu'il ne se justifie pas ou est primé par des intérêts plus importants. Si la vente est prévue au profit d'un propriétaire d'une des parcelles contiguës en nature de bois, le droit de préférence est rempli de fait. De même si la vente s'effectue " en famille ", le droit de préférence ne s'applique plus. Les autres exceptions sont justifiées lorsque la cession envisagée s'effectue dans le cadre d'amélioration de la structure foncière.

Voir fiche Une question, une réponse n°514003 sur www.ofme.org/crpf/ Loi promulguée le 27 juillet 2010, le droit de préférence figure aux articles L. 514-1 et suivants du Code forestier

Louis-Michel Duhen ■

TRAITEMENT IRRÉGULIER : CONNAÎTRE, PRÉVOIR, AGIR ...



Comment connaître sa forêt, prévoir les interventions et agir en martelant des coupes, dans le cas d'une gestion en traitement irrégulier ? Comment intégrer les particularités de ce traitement dans la rédaction d'un plan simple de gestion ? Quelles sont les méthodes de description utilisables pour caractériser, cartographier les peuplements, puis suivre leur évolution ? Quels arbres sont à couper ou à conserver dans une coupe jardinatoire ? Sur quel raisonnement le marteleur peut-il étayer ses choix ? Ces interventions sont-elles incompatibles avec la biodiversité ?

En s'appuyant sur des témoignages de praticiens, complétés par quelques fiches techniques, ce dossier du numéro 195 de Forêt Entreprise propose des éléments de réponse et des méthodes pratiques pour le sylviculteur soucieux de programmer les interventions dans sa forêt et de transmettre les principes de sa gestion en traitement irrégulier.

Prix au numéro : 9,50 euros (+3 frais d'envoi), Abonnement annuel : 6 numéros 48 euros, offre découverte 32 euros

IDF-Diffusion, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris - Tél. : 01 40 62 22 81 - Courriel : idf-librairie@cnpf.fr Forêt-entreprise est téléchargeable sur le site de la forêt privée, au prix de 8 euros.

COMMENT ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Ce dossier de Forêt-entreprise, n° 196, présente les résultats du réseau mixte technologique AFORCE qui regroupe les forestiers et les chercheurs. Par exemple : une innovation technique pour évaluer la réserve en eau des sols forestiers, un modèle de calcul du bilan hydrique d'un

peuplement, des guides de gestion des forêts en crise sanitaire ou de mise en place des expérimentations mesurant l'impact du climat sur les peuplements.

Dans ce même numéro : Chênaies atlantiques, premiers résultats, Variétés forestières : disponibilités en pépinières, les dégâts de neige en montagne ardéchoise, La forêt au rendez vous du paysage.

LA SANTÉ DES FORÊTS

La liste des perturbations qui touchent les forêts est longue : insectes ravageurs, champignons pathogènes, tempêtes, sécheresses, incendies, pollutions, grands ongulés... S'y rajoutent aujourd'hui deux nouvelles sources d'inquiétude : les effets du changement climatique et la crainte d'invasion de parasites exotiques.

Cette synthèse présente une description détaillée des modes de vie ou d'action des différents agents de dommages, une présentation illustrée des symptômes et des clés de diagnostic simples et inédites.

Le forestier y puisera toute l'information nécessaire pour connaître, reconnaître et évaluer les risques afin de mieux les intégrer dans une gestion



préventive et maintenir ses peuplements en bonne santé. L'amateur de nature découvrira sous un angle inhabituel le fonctionnement fascinant et complexe de l'écosystème-forêt, peuplé d'organismes aux modes de vie originaux et régi par de subtils et fragiles équilibres (hôte-parasite, proie-prédateur...).

Ce manuel, riche d'une iconographie exceptionnelle (plus de 1 000 photos, graphiques, tableaux, dessins, fiches d'identification...) est un outil indispensable pour mieux comprendre et sauvegarder le milieu forestier.

En vente à la librairie de l'IDF au prix de 49 euros (voir adresse ci dessus)

MIEUX INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION FORESTIÈRE



Faut-il préserver les espèces du bois mort ? Que prendre en compte lorsqu'on régénère un peuplement ? Un ensemble de pratiques possibles, construites sur la base de connaissances

scientifiques et d'expertise, sont proposées dans ce guide pour aider les forestiers à évaluer les priorités de préservation et à les intégrer dans leurs pratiques sylvicoles. Les recommandations s'articulent en deux ensembles cohérents d'actions individuelles à l'échelle de la propriété mais aussi d'actions collectives à l'échelle de territoires plus vastes.

Ce guide s'adresse aux professionnels de la forêt, mais également aux propriétaires forestiers publics et privés pour leur apporter les éclairages utiles sur la manière de mieux prendre en compte l'écologie dans la gestion durable de leur forêt.

Guide Pratique Editions Quae (29 euros) par Marion Gosselin et Yoan Paillet

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Courriel : paca@crpf.fr

www.ofme.org/crpf/

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 25, 2011

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur

Directeur de la Publication : Albert Maillet

Rédaction et composition : L.-M. Duhén, C. Loudun Hamon, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, Olivier Martineau, IFN, L. Amandier, CEC Bruxelles Genève 1994

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr
etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73
catherine.michel@crpf.fr
gilles.bossuet@foretpriveefrancaise.com

•ALPES-MARITIMES

tél : 06.75.69.61.74 ou 06.99.14.87.49
pierre.fauray@crpf.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr
patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21
michel.rolland@crpf.fr

•NOTRE SITE INTERNET

www.ofme.org/crpf

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional
de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



Région
PACA



Rencontrons-nous

Deux occasions de se former (GPS et Environnement)
et des réunions à thème pour vous rencontrer.

CYCLE DE FORMATION "GPS ET RESSOURCES INTERNET"

Le CRPF PACA organise un cycle de formation sur le thème " Utiliser le GPS pour trouver ses limites forestières et trouver les ressources d'internet pour obtenir les plans, photos aériennes et données GPS ". Le stage est réservé aux propriétaires forestiers ou leurs ayants-droits. Il dure 3 jours ; en raison de la progressivité de la formation, la présence aux trois journées est indispensable. Le stage est gratuit, restent à la charge des stagiaires les repas de midi. Le nombre de place pour chaque cycle est de 15.

Nous prévoyons deux sessions, l'une à Sisteron (04), l'autre au Luc en Provence (83). En cas de dépassement du nombre d'inscription, nous pourrions envisager une session supplémentaire.

Pour profiter pleinement de ces journées, il est conseillé de disposer d'un GPS de randonnée pouvant recevoir des informations de votre ordinateur personnel. Vous profiterez pleinement du stage si vous disposez chez vous d'un accès internet rapide. Si votre ordinateur personnel est un portable, il est conseillé de l'amener afin de pouvoir directement installer et utiliser les ressources qui vous seront montrées.

Détail des dates et lieux :

Cycle de formation GPS 04-05 vendredi 13/05/11, Lundi 20/06/11, le troisième jour sera fixé avec les sta-

CYCLE DE FORMATION "MIEUX PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS LA GESTION FORESTIÈRE"

Ce cycle de formation est prévu sur trois jours plus une journée à convenir avec les stagiaires au printemps, début d'été dans l'ouest du département des

DES JOURNÉES THÉMATIQUES

Chêne liège

Dans le cadre de la Fête de la Nature sur la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, il est prévu une visite sur le thème du chêne liège en forêt communale de Mouans Sartoux, le 21 mai de 14h30 à 16h30. Pour plus de détails, contactez Marie Gautier au 06 84 50 22 43.

Scie portable

Une réunion d'information sur le thème du sciage pour son propre compte courant printemps-été 2011.

Les personnes intéressées peuvent d'ailleurs se faire connaître auprès du



Le GPS, une technique
qui intéresse les propriétaires

stagiaires pour l'automne 2011. Lieu de stage : maison de l'entreprise de Sisteron et alentours

Cycle de formation GPS 83 vendredi 20/05/11, vendredi 24/06/11, le troisième jour sera fixé avec les stagiaires pour l'automne 2011. Lieu de stage : maison de la forêt du Luc en Provence et alentours

Pour vous inscrire :

-Pour le **stage 04-05** , Contactez Etienne Bessière au 04 92 31 64 81, etienne.bessiere@crpf.fr ou Gilles Bossuet au 06 75 69 61 73, gilles.bossuet@crpf.fr

-Pour le **stage 83**, contactez Stéphane Nalin au 04 94 50 11 52, stephane.nalin@crpf.fr

Alpes-de-Haute-Provence.

Pour toute information, envoyez un mail à camille.loudun@crpf.fr ou téléphonez au 04 92 74 77 25.

bureau du CRPF des Alpes de Hautes Provence au 04 92 31 64 81.

Plan de gestion concerté

La réalisation du plan de gestion concertée de l'ASL du Tréboux sera présentée avec la visite des principales réalisations.

Pour toute information, envoyez un mail à camille.loudun@crpf.fr ou téléphonez au 04 92 74 77 25.

Consultez notre site

Toutes les manifestations sont annoncées sur notre site www.ofme.org/crpf Consultez le régulièrement.